

**ORGANISATION DE LA FILIERE PAR EQUIPE DU COMITE
REGIONAL BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE**

LA DRE

Les catégories :

Femmes Arc Classique

Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique

Hommes Arc à Poulies

La mixité, pour la composition des équipes est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » tir qualificatif et matches

Montante/Descendante

Le nombre d'équipes engagées doit être **au maximum 8 dans chacune des catégories.**

Les équipes doivent participer aux 3 épreuves 2X70m ou 2x50m (selon l'arme) avec finales.

Les équipes sont composées de 3 archers au minimum et de 4 au maximum.

Un club ne peut engager qu'une équipe par catégorie.

Pour la saison 2019:

- ◆ Les équipes ayant participé à la DRE 2019 (hormis celles touchées par la descente en DR).
- ◆ La ou les équipes descendant de D2 et de DNAP
- ◆ La ou les équipes montant de DR
- ◆ Les clubs ayant des équipes engagées en D1, D2, ou DNAP pourront engager une équipe en DRE **en application du règlement fédéral (paragraphe C.3.3 tir sur cibles extérieures).**

♦ Le titre régional

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DRE est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la finale nationale des DR. Un club ayant 1 équipe en D1 ou D2 ou DNAP peut être champion de la DRE mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DRE, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Déroulement

Montante / Descendante (voir règlement Français)

Attribution des points sur chaque manche

Groupe de 1 à 4 équipes

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
10 points	6 points	3points	1 point

Groupe de 5 à 8 équipes

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
20 points	16 points	12 points	9 points	6 points	4 points	2 points	1 point

Cas d'égalité :

- **A l'issue du tir de qualification** (arc classique et arc à poulies)
 - Au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe.
 - Au plus grand nombres de X
 - Par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 règlement international)
- **A l'issue d'un match**
 - il sera procédé à un tir de barrage de 3 flèches (1 flèche par archer).
- **A l'issue d'une manche**
 - Arc classique**
 - Total des points sets de la manche.
 - Meilleur score des qualifications

- Vainqueur du match opposant les 2 équipes.
Arc à poulies
- Total des points match (sans les scores de barrage).
- Tir de barrage pour départager les équipes
- **A l'issue du classement final (arc classique et arc à poulies)**
- Cumul des scores des qualifications sur le 3 manches
- Vainqueur du match ayant opposé les 2 équipes sur la manche finale
- Si l'égalité persiste tir de barrage.

LA DR

Finalité de la DR :

De mettre en place un objectif sportif dans le club.

D'accéder à la Division Régionale Excellence.

Les catégories :

Femmes Arc Classique

Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique

Hommes Arc à Poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories **1 personne de sexe différent par catégorie.**

Le TCE (2x70m et 2x50m), le Fédéral sont les disciplines de référence. Il est obligatoire participer à 2 TCE dont le BFC et 1 Fédéral.

Le TAE (2x70m et 2x50m selon les armes), est la discipline de référence. Il est obligatoire participer à 3 TAE dont le BFC.

Les équipes s'engageant en DR devront faire remplir et signer par l'arbitre responsable une « fiche résultats club » qui leur sera adressée par la commission sportive.

A l'issue de chaque compétition auxquelles les équipes DR ont participé, le club devra faire parvenir par mail les 3 meilleurs résultats à Gilles Collin.

La feuille récapitulative signée par les arbitres reste néanmoins obligatoire, elle est à retourner au plus tard 31 juillet.

Le titre régional : Néant

L'équipe classée 1^{ère} de la DR accède à la DRE pour la saison suivante.